



CONSEIL COMMUNAUTAIRE lundi 17 Mai 2021 à 20h00

En visio conférence / LIEN ZOOM

à sélectionner et copier sur votre navigateur :

<https://zoom.us/j/91527462925?pwd=TXEvT21uZ1BjNDREMksyYSt3dTExUT09>

ID de réunion : 915 2746 2925

Code secret : 089009

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal du conseil précédent (disponible au public sur le site internet de la communauté de communes)

2- Ordre du jour

TOURISME

- LEADER : Développement des activités pleine nature, Mise en réseau et aménagement d'une voie à mobilité douce 2021 2022-demande de financement LEADER
- PAS DE CERE : Modification du contrat ENS
- Vote des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2022

EAU & ASSAINISSEMENT

- Avenant au Contrat Cantal Développement

FABRIQUE DE TERRITOIRE

- Convention de subventions « Fabrique de territoire »
- Appel à projet fonctionnement Micro folie

CULTURE ET EDUCATION ARTISTIQUE

- Convention avec l'ASEC : saison culturelle sur l'année 2021
- Convention Carladès Abans : Avenant à la convention 220-2021 pour report à l'automne 2022
- Convention avec la compagnie Magma Performing Théâtre sur 2021
- Convention Arsénic : technique pour les propositions artistiques en itinérance
- Convention Je vais au théâtre avec l'école : avenant pour l'année 2021
- Convention Art et territoire : avenant pour l'année 2021
- Contrat avec François Fabre : avenant pour annulation
- Adhésion Pass Cantal 2021-2022
- Pass'culture

- Aide à la programmation culturelle du conseil départemental
- AMI Prendre l'air (du temps)

EMDIC

- Nouveaux tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2021
- Tarifs pour la location d'instruments de musique
- Validation des orientations pédagogiques du projet d'établissement : dispositifs et niveaux
- Renouvellement des emplois dumiste, chorale et éveil formation musicale

ENVIRONNEMENT

- Renouvellement de la convention avec le SYDED-LOT

QUESTIONS DIVERSES

TOURISME

1- LEADER : Développement des activités pleine nature, Mise en réseau et aménagement d'une voie à mobilité douce 2021 2022-demande de financement LEADER

Ce projet s'inscrit dans les priorités fixées par Leader dans le cadre de sa stratégie pour assurer une cohérence touristique territoriale. Par ailleurs, ce projet s'intègre dans la stratégie touristique du département qui est essentiellement centrée sur les activités « pleine nature ».

Fort de ses atouts touristiques et notamment du développement des activités pleine nature, avec le site de Pailherols et l'intégration des communes de Saint-Jacques-des-Blats et de Thiézac au Grand Site du Puy Mary, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, avec l'Office de Tourisme du Carladès souhaite conforter ces offres par la mise en place de services, la mise en réseau des professionnels du Tourisme. L'optique et la prise de nouvelles compétences tournent résolument l'intercommunalité vers les activités 4 saisons. Afin de répondre également à la demande en matière de circulation douce, le territoire souhaite se doter d'une voie à mobilité douce entre Polminhac et Le Lioran via le Pas de Cère.

Objectif 1- Faciliter la découverte du Carladès et du Massif Cantalien en offrant différents types de pratique

- pédestre allant de la promenade familiale à la randonnée d'une journée, voire à l'itinérance (exemple : projet GR de pays du Carladès)
- équestre (site classé Equustour)
- VTT – cyclotourisme - VTTAE
- Trail
- Course d'orientation
- Pratiques nordiques
- Randonnée aquatique, via ferrata, ...
- parcours santé pour la réadaptation cardiaque...

Objectif 2 - Créer un maillage du territoire avec les acteurs professionnels du Tourisme en tant qu'ambassadeurs du territoire, par la création de nouveaux services et la recherche de porteurs de projets

Objectif 3-Mettre en valeur ces pratiques au sein du Carladès

Professionaliser l'accueil par la labellisation (Accueil vélo, lisibilité nationale des circuits via les applications cirkwi, FFC- VTT-cyclo,...).

Renforcer les structures existantes

Faciliter les installations innovantes

Objectif 4- Créer un véritable produit touristique basé sur des courts séjours, adaptables toute l'année qui permettraient la découverte du Carladès avec la pratique d'activités diversifiées.

Objectif 5- Donner une image positive et dynamique de notre territoire en faisant appel aux nouvelles technologies numériques en lien avec l'Office du Tourisme :

- site internet et tracés GPS pour assurer la promotion des activités pleine nature.
- POI

Objectif 6 - Développer la pratique du deux-roues

Le Cantal n'est pas une destination vélo alors qu'il détient un magnifique terrain de jeu pour cette pratique.

Le projet vise, en collaboration avec les autres collectivités du Massif Cantalien, à développer des systèmes de location de VTT à assistance électrique avec une mise en réseau des lieux d'informations touristiques des acteurs de la vie économique locale (des hébergeurs, des restaurateurs, loueurs, ...) en proposant des services (remplacement et/ou le chargement de batteries, le transport des bagages et tous les services nécessaires à l'accueil des pratiquants à l'échelle du massif).

En collaboration avec les professionnels du VTT et en s'appuyant sur l'existant (notamment le bike park sur le territoire du Carladès) ; les pratiquants pourront s'initier ou se perfectionner au VTT.

Objectif 7 – Le Carladès : une destination slow tourisme

La crise sanitaire a montré le besoin pour la clientèle urbaine de se tourner vers des valeurs sûres telles : retour à la nature, consommer différemment, circuler différemment... L'objectif est de développer une autre facette du Carladès en exploitant ses atouts naturels : nature abrupte, monde rural... il s'agit de mettre en avant la qualité de vie du territoire, tendre vers le consommer moins, mieux et localement, circuler autrement notamment avec l'aménagement d'une voie à mobilité douce entre Vic sur Cère et Aurillac, prendre soin de soi (action autour de la prévention santé)

Méthodologie :

Travail concerté Communauté de communes – Office de Tourisme. Des rencontres sont organisées avec les acteurs du Tourisme, le milieu associatif lors de séances thématiques.

Les enjeux économiques

- Créer un ensemble d'animations et d'activités autour des activités pleine nature permettant de répondre aux attentes des visiteurs
- Impliquer les commerçants locaux (médiation accueil, ouvertures, ...) ainsi que les professionnels du tourisme (cf SAEM du Lioran, hébergeurs...)
- Favoriser l'émergence de produits à la carte

Impact sur l'environnement

Soucieux de protéger l'environnement, une réflexion est conduite pour limiter la pose de mobilier au strict nécessaire.

Le recours au numérique contribuera à réduire ces nuisances.

L'utilisation et/ou la réutilisation des tronçons de circuits existants contribuera à réduire les nuisances dans le milieu naturel, ainsi que les frais d'entretien.

Rayonnement de l'opération

Au-delà du territoire du Carladès, les aménagements sont développés en lien avec les territoires voisins.

Le coût du projet HT qui est le suivant : 22 867, 03 € répartis ainsi

- frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés)
 - frais de structure (coûts indirects liés à l'opération) et aides sur les frais de déplacement des personnels liés à l'opération
- 22 867, 03 €

Le plan de financement de l'opération qui est le suivant :

- | | |
|---------------|---------------------|
| ○ Leader : | 18 293, 62 € |
| ○ CCCG | 4 573, 41 € |
| Total: | 22 867, 03 € |

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Valider l'ensemble des éléments présentés,
- Autoriser Madame Dominique BRU, Présidente, à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question,
- **Solliciter une aide du programme LEADER du Pays d'Aurillac d'un montant de 18 293,62 euros** au titre de la sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux.

2-PAS DE CERÉ : Modification du contrat ENS

M. le vice-président au Tourisme propose aux membres du conseil communautaire de modifier la répartition des actions prévues dans le cadre du contrat ENS Pas de Cère avec le Département afin de pouvoir réaliser les travaux de remise en état du site.

Le tableau de répartition est en annexe de ce document.

Objectif : report des actions en jaune (non consommées et/ ou pouvant être réalisées en interne) pour concentrer les montants à la réhabilitation du site.

Cf. annexe jointe Pas de Cère.

3-Vote des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2022

Il est proposé de renouveler les modalités d'application de la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire à compter du 01/01/2022 (sans modifications). Nous sommes harmonisés avec Murat, et l'harmonisation avec Aurillac impliquerait une augmentation de nos tarifs.

Cf. Annexe projet de délibération Taxe de Séjour.

EAU & ASSAINISSEMENT

1- Avenant au Contrat Cantal Développement

Le dernier projet d'avenant (projet tourisme) a été refusé en raison d'autres financements. Aussi il est proposé de flécher les 6 000 euros de reliquat sur l'ensemble « eau et assainissement ».

FABRIQUE DE TERRITOIRE

1-Convention de subventions « Fabrique de territoire »

Madame la Présidente explique qu'en décembre dernier la collectivité a répondu à l'AMI « Fabrique de territoire ». Le 29 mars la collectivité a appris que sa candidature a été retenue et que le tiers-lieu des Granges est labellisé « Fabrique de territoire ». Au-delà de la reconnaissance pour ce lieu cela va apporter un soutien financier de 50 000 euros par an sur trois ans (2021/2022/2023). Cette somme va être fléchée sur le fonctionnement de ce tiers-lieu (montage d'un budget en interne) et viendra équilibrer les dépenses courantes du lieu (chauffage, électricité, communication...) et les différents temps animations nécessaires au bon fonctionnement et développement de ce lieu.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire de réaliser la convention avec l'ANCT afin de pouvoir engager la collectivité dans cette labellisation et pouvoir obtenir le versement de la subvention en 2021.

2- Appel à projet fonctionnement Micro folie

Madame la Présidente explique que le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les services de la DRAC lance un appel à projet visant à favoriser le déploiement des micro-folies dans la Région. Cet appel à projet propose aux lauréats un soutien à l'investissement et au fonctionnement.

Dans le cadre de la convention d'éducation aux arts et à la culture la collectivité s'est engagée depuis 2019 à l'implantation d'une micro-folie du Carladès sur la scène de la grange culturelle. Les investissements ont donc été déjà réalisés dans le cadre des marchés liés aux granges.

Toutefois et en soutien à l'agent de développement culturel formé en médiation culturelle il est proposé de répondre à cet appel à projet, sur la partie fonctionnement en sollicitant un service civique.

3-Sujet ajouté : Tarifs location des espaces grange numérique

Suite à présentation en commission Culture il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

TARIFS LES GRANGES AVRIL 21				
Espace de Coworking	/mois	/an		
Pros uniquement (Kbis / Siret)	75€	750€		
Services compris				
Parking / wifi fibre / casier / espace de convivialité / accès 24/7 / sur réservation bureau et espace réunion / accès prioritaire et tarif préférentiel (visioconférence / formation / médialab)				
Espaces Pros	/demi-journée	/journée	/ semaine	Ménage en sup.
Espace Formation (19 pers.)	100€	200€	800€	50€/H
Visioconférence (40 pers.)	150€	300€	1 200€	50€/H
Médialab	Passeport / Machine	Location /Espace (/2H)		
	50€	20 à 50€ (détails à venir)	Consommables en sup.	
RESIDENTS / ABONNÉS DES GRANGES	- 50% sur l'ensemble des tarifs affichés			
ASSOCIATIONS / ENTREPRISES DU TERRITOIRE	-20% sur l'ensemble des tarifs affichés			

CULTURE ET EDUCATION ARTISTIQUE

1-Convention avec l'ASEC : saison culturelle sur l'année 2021

Madame la Présidente explique que depuis 2015, et dans le cadre de la saison culturelle des conventions ont été mises en place avec des partenaires associatifs du territoire. Ainsi et sur l'année 2021 il est proposé une convention avec l'Association spectacle en Carladès de Vic-sur-Cère pour la co-organisation de deux événements qui prévus sur le premier semestre 2021, seront, dans le cadre de la crise sanitaire, reportés à l'automne 2021.

A savoir :

- Le Bal de la Caneta avec une aide à hauteur de 1 000 euros
- Carladès à tous vents avec une aide à hauteur de 1 000 euros.

Ainsi il est proposé dans le cadre de la saison culturelle une convention avec l'ASEC de 2 000 euros pour l'année 2021.

2- Convention Carladès Abans : Avenant à la convention 220-2021 pour report à l'automne 2022

Madame la Présidente explique que depuis 2015, et dans le cadre de la saison culturelle, des conventions ont été mises en place avec des partenaires associatifs du territoire. C'est ainsi que sur la saison culturelle 2020-2021, soit de septembre 2020 à juin 2021, une convention a été mise en place avec l'association « Carlades Abans » à hauteur de 5 000 euros sur la durée de la convention.

Dans le cadre de la crise sanitaire plusieurs événements ont dû être annulés ou reportés.

Ainsi il est proposé de réaliser un avenant à la convention sur la période entre septembre et décembre 2021 pour le déroulement des événements reportés sur cette période-là.

Le paiement du solde de la convention interviendra en fin d'année et sera en fonction des événements prévus sur l'ensemble de la convention et qui auront pu avoir lieu (Cf clause covid dans la convention).

Ainsi il est proposé dans le cadre de la saison culturelle un avenant à la convention en cours avec Carladès Abans pour **une extension de cette dernière sur l'automne 2021.**

3-Convention avec la compagnie Magma Performing Théâtre sur 2021

Madame la Présidente explique que depuis 2015, et dans le cadre de la saison culturelle des conventions ont été mises en place avec des partenaires dont la compagnie de théâtre Magma Performing Théâtre de Nadège Prugnard. Associée à la saison culturelle depuis 2010 ainsi qu'à la genèse du projet de la grange culturelle depuis 2014, cette compagnie proposera des actions artistiques en amont de l'ouverture de la Grange, le jour de l'inauguration puis autour d'un projet artistique autour des auteurs émergents.

Ainsi et sur l'année 2021 il est proposé de conventionner avec la compagnie pour des actions artistiques à hauteur de 5 000 euros sur le tiers-lieu des Granges à partir de juillet 2021.

4- Convention Arsénic : technique pour les propositions artistiques en itinérance

Depuis 2010, la Communauté de communes travaille avec la compagnie Arsénic pour la partie technique des accueils de spectacles itinérants sur le territoire. Ainsi la compagnie stock, transporte et met en place la boîte noire professionnelle dans le cadre de la saison culturelle dès que cela est nécessaire dans les lieux non-dédiés : salle des fêtes, café... Ce matériel mobil est complémentaire aux matériels fixes installés dans la Grange culture et pourra aussi servir par exemple pour équiper le hall d'accueil de la grange pour des petites formes.

Ainsi il est proposé de renouveler cette convention sur l'année 2021 et cela pour une durée de trois ans afin de poursuivre ce fonctionnement de qualité et pertinent.

5- Convention Je vais au théâtre avec l'école : avenant pour l'année 2021

Madame la Présidente explique que depuis 2012 et dans le cadre d'une convention avec la commune d'Aurillac, les élèves du territoire peuvent se rendre au théâtre une fois par an pour voir une programmation choisit par le service culturel en collaboration avec le Directeur du théâtre.

Sur l'année 2021, la crise sanitaire a entraîné des perturbations dans la programmation et le spectacle prévu pour les 3^{ème} et les 4^{ème} « Les femmes savantes » ne peut pas être reporté sur l'année 2021.

Les spectacles maintenus sont les suivants :

- « Komanenko » pour les maternelles reporté le 21 octobre 2021
- « Vilain » pour les 6^{ème} et les 5^{ème} reporté le 7 décembre 2021
- « Pierre et les louves » pour les primaires reporté le 16 décembre

- Les femmes savantes : annulé

Ainsi il est proposé un avenant à cette convention permettant de l'étendre à l'automne 2021 et portant son montant de 3 726 euros (plus 160 euros de frais d'accueil) à 3 026 euros.

6- Convention Art et territoire : avenant pour l'année 2021

Madame la Présidente explique que depuis 2019 et dans le cadre d'une convention avec la commune d'Aurillac, la saison culturelle est enrichie par des propositions artistiques co-proposées avec le théâtre d'Aurillac.

Ainsi et dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021 une convention Art et territoire a été mise en place sur la période entre septembre 2020 et juin 2021.

Les spectacles prévus n'ont pas tous pu se dérouler dans le cadre de la crise sanitaire.

Ainsi il est proposé de réaliser un avenant à la convention afin de pouvoir l'étirer jusqu'à la fin de l'année 2021 et permettre le report du spectacle « Femmes », initialement prévu en mars, sur le mois de septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

7- Contrat avec François Fabre : avenant pour annulation

Madame la Présidente explique que dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021, la crise sanitaire nous a contraint à reporter ou annuler des propositions artistiques. C'est le cas du contrat avec François Fabre pour le concert « ON vient chez vous » et les ateliers d'écriture autour du système bibi-binaire de Bobby Lapointe.

Ainsi il est proposé de réaliser un avenant au contrat avec François Fabre afin de reporter ces actions sur la saison prochaine et notamment sur le temps d'inauguration des Granges en septembre 2021.

8- Adhésion Pass Cantal 2021-2022

Madame la Présidente explique que le département du Cantal reconduit son dispositif Pass'cantal en direction des jeunes cantaliens de 4 à 17 ans.

Cette adhésion par la collectivité à ce dispositif permet aux familles de l'école de musique de payer une partie des droits d'inscriptions avec.

Il est également proposé d'adhérer pour permettre dès la rentrée au public de la saison culturelle de payer les entrées enfants avec le chèque pass'cantal prévu à cet effet.

Ainsi il est proposé d'adhérer à ce dispositif et de conventionner avec le département du cantal pour le « Pass Cantal » sur la saison 2021/2022.

9- Pass'culture

Madame la Présidente explique que Le pass Culture est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans résidant en France sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles. Le pass Culture s'applique à proposer à ses utilisateurs, sur une même plateforme, un maximum d'offres numériques à réserver directement sur l'application ainsi que des propositions d'offres physiques et d'activités culturelles dont ils peuvent profiter autour de chez eux.

Ainsi il est proposé à la collectivité de s'inscrire sur la plateforme passculture pour promouvoir son offre culturelle et profiter de cette occasion pour rapprocher les jeunes de 18 ans de son offre culturelle.

10- Aide à la programmation culturelle du conseil départemental

Madame la Présidente explique que le conseil départemental du Cantal lance un appel à projets auprès des collectivités afin de soutenir les programmations culturelles sur la saison 2021/2022 à raison de 6 dates maximum et autour d'un projet structuré. Et doit être transmis aux services départementaux avant le 15 juin.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire de déposer une demande autour du projet Bestiaire qui sera le fil conducteur de la saison prochaine.

Cela peut permettre d'obtenir des recettes en plus sur la saison culturelle.

11- AMI Prendre l'air (du temps)

Madame la Présidente explique que la DRAC lance un appel à manifestation d'intérêt « Prendre l'air (du temps) afin de permettre « un été pour tous et partout » en Auvergne-Rhône-Alpes.

La crise que nous traversons a révélé la fragilité de la culture dans toutes ses dimensions (création contemporaine, médiation, patrimoine...) mais également son rôle essentiel dans notre vie collective et, pour nombre d'entre nous, dans notre équilibre personnel. Nous souhaitons tous pouvoir retrouver une vie sociale mais également vivre à nouveau des expériences collectives et conviviales, artistiques et culturelles.

Dans cette perspective, le gouvernement a souhaité renouveler plusieurs initiatives durant l'été à destination première des jeunes et des familles ainsi que des populations les plus isolées et défavorisées. Les dispositifs, *Vacances apprenantes*, *Ecole ouverte* et *Quartiers d'été* sont ainsi reconduits.

Pour sa part, afin d'encourager le retour aux pratiques artistiques et culturelles et soutenir l'emploi du secteur, le **ministère de la Culture** invite à nouveau les artistes et tous les acteurs culturels à partager, pendant tout l'été et partout en France, leur expérience de création et leurs connaissances avec les habitants : enfants et jeunes, familles, personnes isolées, personnes âgées...

Le projet doit se dérouler entre le 6 juillet et le 7 novembre et peut porter sur une mini-résidence, des ateliers, du spectacle vivant...le dossier doit être déposé pour le 21 mai au plus tard.

Ainsi il est proposé de répondre à cet AMI en sollicitant une aide sur les trois jours d'inauguration des Granges.

EMDIC

1- Nouveaux tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2021

Madame la Présidente explique que dans le cadre du déménagement de l'école de musique dans les nouveaux locaux et afin d'harmoniser les tranches de quotient familiaux avec le Centre social du Carladès un travail de refonte des droits d'inscriptions a été mené.

Les tarifs suivants sont proposés aux conseillers communautaires :

	CLASSE 1 QF < 427	CLASSE 2 427 < QF < 518	CLASSE 3 518 < QF < 660	CLASSE 4 660 < QF < 1045	CLASSE 5 1045 < QF < 1397	CLASSE 6 1397 < QF < 1833	CLASSE 7 1833 < QF < 2202	CLASSE 8 QF < 2202	EXTÉRIEURS CC
PARCOURS PATA'SON									
Éveil musical et corporel	20	40	60	80	100	120	150	200	200
Éveil à l'instrument	80								150
PARCOURS MUSIQUE +									
Niveaux 1 / 2 / 3	80	140	185	255	320	380	440	500	600
Niveaux 4 / 5	130	170	225	310	380	440	500	550	700
PARCOURS MUSIQUES AMPLIFIÉES									
Niveaux 1 / 2 / 3	80	140	185	255	320	380	440	500	600
Niveaux 4 / 5	130	170	225	310	380	445	500	550	700

PARCOURS DANSE									
Initiation									
Cycle 1									
PARCOURS ADULTES									
Niveaux 1 / 2 / 3	350								500
Niveaux 4 / 5									
ATELIERS	150								200
PARCOURS ATELIERS									
Batucada	150,00 €								200
Voca'son									
Groupe Musiques Amplifiées									
Ateliers spécifiques									

2- Tarifs pour la location d'instruments de musique

Madame la Présidente explique que dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique intercommunale dans instruments sont loués aux familles. Le tarif actuel est de 50 euros.

Ainsi il est proposé pour l'année scolaire 2021/2022 de louer les instruments de musique à hauteur de 50 euros pour l'année.

3- Validation des orientations pédagogiques du projet d'établissement : dispositifs et niveaux

Madame la Présidente explique que lors de la commission culture du 1^{er} avril dernier, les orientations pédagogiques de l'école de musique intercommunale ont été proposés.

CF documents ci-joint présentés lors de la commission.

4-Renouvellement des emplois dumiste, chorale et éveil formation musicale

Renouvellement du poste de dumiste et d'enseignement en chorale

Madame la Présidente explique que dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique les contrats à durée déterminée doivent être remis en publicité avant chaque année scolaire. Ainsi et afin de pouvoir assurer les fonctions de dumiste et de chorale il est nécessaire de faire la publicité du poste à hauteur de 10h30 hebdomadaire.

Poste d'enseignant en éveil musical et corporel

Madame la Présidente explique que l'entrée dans les parcours proposés par l'école de musique intercommunale se fait par la proposition pour les plus jeunes à partir de 4 ans (classes de moyennes sections) avec le cours d'éveil musical et corporel.

Ainsi et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école de musique il est proposé de faire la publicité d'un poste d'enseignant pour l'éveil musical et corporel pour l'école de musique intercommunale.

ENVIRONNEMENT

1-Renouvellement de la convention avec le SYDED-LOT

La convention de reprise des déchets regroupant les trois collectivités (CABA, CC Cère et Goul en Carladès, CC Châtaigneraie cantalienne) dans le cadre du SMOCE s'achève à la mi-mai.

La convention doit être renouvelée entre chaque collectivité et le SYDED-LOT.
Le modèle de convention doit nous être transmis par le SYDED-LOT.

Il est proposé d'approuver la signature de la convention.